



GRAND DÉBAT INTERFÉDÉ LGBT

à 57 jours des élections de 2014

Compte rendu de la 20^{ème} Journée Arc-en-Ciel

François Massoz-Fouillien, porte-parole de la Rainbowhouse Brussels
Paul Borghs, groupe de travail politique de çavaria
Thierry Delaval, Président d'Arc-en-Ciel Wallonie



PLAN INTERFÉDÉRAL DE LUTTE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

La déclaration de politique générale du gouvernement Di Rupo 1^{er} de décembre 2011 prévoyait d'être ferme à l'égard des violences envers les LGBT. En 2012, les meurtres d'Ihsane Jarfi puis de Jacques Kotnik vont être un électrochoc pour le pays. Le 10 mai 2012, Arc-en-Ciel Wallonie, çavaria et la Rainbowhouse Brussels vont être reçues par le Premier Ministre. Dans les mois qui suivent, un plan interfédéral de lutte contre les violences et les discriminations homophobes et transphobes va être mis sur pied. Le premier volet (violences) sera présenté le 31 janvier 2013. Le second (discriminations) le 17 mai de la même année. Début 2014, deux réunions d'évaluation du plan sont prévues.

çavaria : c'est beaucoup trop lent et le plan ne prévoit aucun moyen financier. çavaria souhaiterait une harmonisation des trois lois anti-discrimination (lois dites *genre*, *racisme* et *discrimination*). Plusieurs éléments négligés revêtent une certaine importance pour la fédération flamande : formation obligatoire pour la police et correctionnalisation des délits de presses (pour tous les critères de discrimination alors qu'à l'heure actuelle c'est uniquement pour le racisme) notamment.

Rainbowhouse Brussels : pas de budget intégré au plan, mise en œuvre compliquée à cause des différents niveaux de pouvoir et la plupart des mesures intégrées dans le plan sont des mesures déjà réalisées.

Arc-en-Ciel Wallonie : partage les remarques précédentes. De plus, ce plan est un outil parmi d'autres mesures de lutte contre les discriminations (lutte contre la pauvreté, contre la violence faite aux femmes, contre le sexisme...). Il faut des interconnexions entre ces plans pour prendre en compte les discriminations multiples. De plus il s'agit d'un plan interfédéral, pas national. Les mesures des différents niveaux de pouvoir sont simplement juxtaposées. Il y a trop peu de convergence entre les entités, chacun vient avec ses mesures. L'objectif d'une stratégie globale n'est pas atteint. Les compétences prioritaires étaient la police et la justice (rappel : Joëlle Milquet est ministre de l'intérieur et de l'égalité des chances). Or il faut être plus large.

Faut-il garder ce plan ou bien faut-il un outil ? Et que pensez-vous de l'insertion des sanctions administratives communales (SAC) dans le plan ?

çavaria : il faut les deux. Garder ce plan et le rendre opérationnel et développer un nouvel outil après le 25 mai. Par contre, selon mon opinion personnelle, les SAC ne sont pas une solution.

Rainbowhouse Brussels : il faut avant tout un budget.

Arc-en-Ciel Wallonie : n'est pas favorable aux SAC.

Public : il n'y a rien de spécifique dans le plan sur la spécificité des lesbiennes. Rien n'est prévu comme travail de fond avec les personnes concernées. Les agents de références sont une bonne chose, mais encore une fois, ça ne concerne que les gays.

çavaria : les agents de référence de la police d'Anvers travaillent aussi notamment avec les lesbiennes.

Arc-en-Ciel Wallonie : l'équipe de Liège est une prise d'initiative de deux agents, mais ils ne sont pas encore formellement reconnus par le chef de corps en tant qu'agents de référence.

Public : à force de taper sur le clou de l'homophobie, ne risque-t-on pas de provoquer un ras-le-bol ? Y a-t-il vraiment un *lobby homosexuel* ? Est-ce qu'il ne faudrait pas privilégier la transversalité ?

Public : il faudrait également sensibiliser la presse pour leur apprendre à communiquer sur les thématiques LGBT.

Public : le risque de la transversalité est de noyer le poisson. On invisibilise systématiquement certaines catégories quand on travaille de façon transversale.

Arc-en-Ciel Wallonie : oui le travail des trois fédérations est une forme de lobbying. Mais le mot lobby est perçu de façon péjorative. Pour ce qui est des catégories invisibilisées (par exemple les **LGBTQI**), la fédération wallonne manque de ressources et qui plus est, aucune des associations membres ne manifeste de demande forte en la matière.

SANTÉ

La déclaration de politique générale du gouvernement Di Rupo 1^{er} abordait les questions de santé publique, notamment en matière de VIH. Début 2014, l'INAMI a publié un *livre vert* qui revient sur les facteurs d'exclusion des soins de santé, qu'ils soient socio-économiques ou autres. Dans ce document de 362 pages, le terme "lesbienne" n'apparaît qu'une fois et c'est en lien avec l'accès aux centres de planning familial par les LGBT.

Arc-en-Ciel Wallonie : le secteur de la santé ne s'est pas joint au plan homophobie transphobie, estimant que le plan VIH suffirait. Le corps médical n'est absolument pas formé sur les questions de santé sexuelle et des spécificités des LGBT.

Rainbowhouse Brussels : les problèmes d'accueil au centre de dépistage Elisa à Bruxelles sont un exemple de ces lacunes dans la formation du corps médical.

çavaria : dans son mémorandum 2014, la fédération flamande insiste sur la santé des lesbiennes, mais également sur la prévention du suicide entre autres chez les jeunes, chez les personnes transgenres et chez les personnes âgées (solitude des seniors). çavaria se penche également sur les minorités au sein de la population LGBT : handicap, migrants, prostitution).

Public : dans le plan VIH de la ministre de la santé, Laurette Onkelinx, aucune mention n'est faite au FSF (femmes ayant des relations sexuelles avec d'autres femmes) alors que la catégorie HSH (homme ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes) est couramment utilisée. Le plan ne prévoit donc rien de spécifique pour les lesbiennes.

Arc-en-Ciel Wallonie : la fédération wallonne n'est pas du tout preneuse de l'utilisation de la nomenclature HSH qui recouvre en fait une grande hétérogénéité de situations.

Public : il y a une réalité épidémiologique dans la situation des HSH par rapport au VIH, selon Paul Pietquin (Ex Aequo).

Arc-en-Ciel Wallonie : Ex Aequo ne fait de la prévention qu'exclusivement dans le milieu gay et prétend couvrir tous les HSH. Jamais l'association n'est par exemple allée dans les clubs échangistes, les vestiaires de sport collectif, les séminaires, les camps scouts,...

çavaria : par rapport au don de sang, l'exclusion des HSH n'est pas justifiée. Il suffit qu'un homme ait eu un jour, une fois, une relation avec un autre homme pour être exclu. Une période de par exemple 6 mois d'abstinence de rapports sexuels devrait suffire.

Arc-en-Ciel Wallonie : la régionalisation des compétences liées à la santé va peut-être modifier le secteur de la prévention.

Public : un secteur à investir serait peut-être celui des mutualités.

FAMILLE

Le gouvernement Di Rupo 1^{er} s'était engagé à éliminer les inégalités dans l'accès à la parentalité pour les couples de même sexe. Tout au long de l'année 2013, la ministre de la Justice, Annemie Turtelboom, va multiplier les sorties médiatiques à ce sujet. Un avant-projet de loi est proposé à la majorité qui ne parviendra jamais à se mettre d'accord. En décembre 2013, elle jette finalement l'éponge et ce sont des parlementaires qui prennent le relais. Deux textes sont déposés. L'un, par Jean-Jacques De Gucht (Open VLD) l'autre par Sonja Becq (CD&V). Le premier ouvre la reconnaissance et la présomption à tous les couples homos (femmes et hommes), tandis que le second ne prévoit de telles dispositions que pour les couples de femmes ayant recours à la procréation médicalement assistée. Le 26 mars dernier, c'est le texte de Jean-Jacques De Gucht qui sera adopté en commission justice après avoir été amendé et ne plus concerner désormais que les couples lesbiens. La question de la gestation pour autrui s'était invitée dans les débats.

çavaria : en Flandre, 250 lesbiennes par an font la démarche pour adopter l'enfant de leur compagne. Il n'y a jamais eu aucun refus, la procédure est donc inutile. Elle pose même problème lorsqu'il y a des désaccords entre les deux femmes. çavaria est pour une approche pragmatique et un phasage dans le temps. D'ailleurs la nouvelle loi s'appliquera aussi en dehors du cadre de la procréation médicalement assistée.

Rainbowhouse Brussels : il faut tout de même prévoir les cadres pour la suite.

Arc-en-Ciel Wallonie : il faut que le texte sur la filiation et la reconnaissance soit neutre du point de vue du genre. Restreindre l'accès aux couples de femmes pourrait être considéré comme de la discrimination. La question de la gestation pour autrui doit également être posée et Arc-en-Ciel Wallonie est favorable à un encadrement légal. Ce point était d'ailleurs inscrit dans le mémorandum commun Arc-en-Ciel Wallonie et Coordination Holebi Brussels en 2011.

çavaria : Il y a des différences entre les couples d'hommes (gestation pour autrui) et les couples de femmes (don de sperme). La définition légale de la discrimination est : traiter des situations égales de manière différente / traiter des situations différentes de manière égale. Or, comme il s'agit ici de situations différentes on ne peut pas utiliser le mot discrimination. Il faut bien entendu régler la question de la gestation pour autrui, mais dans un contexte globale (pour les couples homos, les couples lesbiens et les couples hétéros) et en respectant les droits de la mère biologique, les droits de l'enfant et le principe légal 'mater semper certa est'.

Rainbowhouse Brussels : quid des filiations multiples ? On n'en parle pas assez. On ne donne pas non plus suffisamment la parole aux enfants issus de PMA et de GPA.

Public : en 2013, à la Pride, lorsque la presse a parlé de la GPA notamment suite à la sortie d'homoparentalité et du texte de Joris Gilleir, aucun débat de fond n'avait eu lieu. Ce n'est pas une bonne chose. Irène Kauffer (Garance) est contre toute forme de GPA qu'elle estime être un acte de domination de l'homme sur la femme. On ne passe pas par le corps d'une femme pour accéder à la parentalité. Comment vérifier s'il n'y a pas de pression financière ou psychologique sur la mère porteuse potentielle ? Il y a beaucoup de conséquences à la grossesse : santé, vie professionnelle, sentiments,... si la GPA revient sur le tapis, il y aura un conflit entre associations. Irène estime que la GPA doit être interdite.

Public : Anne-Sophie Baptist Chabottaux, présidente d'Homoparentalités (à la suite de Joris Gilleir) est favorable à un encadrement légal de la gestation pour autrui. Elle estime pouvoir disposer de son corps et que la liberté de la femme c'est aussi celle de pouvoir porter l'enfant de quelqu'un d'autre.

Arc-en-Ciel Wallonie : la sortie de Joris Gilleir n'était pas du tout concertée avec l'organisation de la Pride. La GPA existe déjà dans 3 centres de fertilité en Belgique et n'est accessible qu'aux couples hétéros, sauf à Gand. La fédération wallonne plaiderait pour une GPA altruiste, non commerciale, comme c'est le cas à la Citadelle à Liège par exemple.

Modérateur : en 14 ans, à l'hôpital Saint-Pierre, 42 demandes de GPA ont été acceptées, dont 28 grossesses et 18 bébés nés. Dans 60 pourcents des cas, la mère porteuse était une sœur, une belle-sœur ou une amie du couple.

çavaria : l'hôpital universitaire de Gand a déjà pratiqué des GPA pour des couples d'hommes. Encadrer la GPA permettra d'éviter que des couples ne recourent à la GPA aux Etats-Unis où la GPA est souvent de type commercial. On voit que c'est le cas en France par rapport à la PMA : des femmes viennent en Belgique ou en Espagne pour se faire inséminer alors que cette pratique est interdite en France. Interdire n'a donc aucun sens dans un monde où les individus peuvent circuler plus facilement.